



Association « Collectif sans pesticides »
Mairie, 8 rue du lavoir
44290 MASSERAC

Le 13 Juin 2019

Monsieur le Préfet de la région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique
Préfecture de Loire-Atlantique
6, quai Ceineray - BP 33515
44035 Nantes Cedex 1

Courrier recommandé avec A.R.

Objet : Entretien avec monsieur le sous-préfet de Chateaubriant

Monsieur le Préfet,

Nous vous remercions de nous avoir permis de rencontrer monsieur le sous-préfet de Chateaubriant. Cette rencontre a eu lieu le 7 juin à la sous-préfecture de Chateaubriant. Lors de cet échange, nous avons pu nous exprimer sur la problématique de la pollution de notre captage de Massérac, pollution qui risque d'être amplifiée par la décision que vous devez prendre sur l'extension de la porcherie Saint Yves à Guémené Penfao.

Sur le premier point évoqué, à savoir la qualité de l'eau de consommation, nous avons été sidérés de la perception de monsieur le sous-préfet d'une « Reconquête de l'eau » par vos services.

Cette déclaration est à l'opposé de la réalité, à l'opposé de toutes les mesures réalisées aujourd'hui par vos services, à l'opposé du constat fait par d'autres services tel qu'Atlantic'Eau sur la quasi-totalité des captages dont il a la gestion.

Nous espérons que vous avez pris conscience que nous sommes sur une trajectoire de contamination des ressources en eau généralisée, avec une augmentation des pesticides utilisés par l'agriculture intensive, que cette contamination est maintenant chronique et non plus seulement pendant les périodes de traitement des sols, d'épandages, et que le coût prohibitif des analyses faites par les laboratoires impactant les factures des consommateurs et citoyens ne suffit plus à distribuer une eau potable.

En effet, les analyses de l'ARS et les éléments chiffrés issus des services de l'état sont loin d'être le reflet d'une « reconquête de l'eau ».

Pis, les analyses de l'ARS ne prennent pas en compte la quasi-totalité des métabolites générés par les pesticides les plus utilisés dans notre région.

De surcroît, l'ANSES délivre des autorisations de mise sur le marché de produits sans étalons, rendant ainsi impossible toute recherche de ces substances en laboratoire.

A toutes nos demandes concernant la qualité de l'eau de notre captage, la seule réponse que nous avons obtenue lors de cet entretien : « des décisions seront prises à l'automne en attendant les décisions suite à l'avis de l'Anses ».

Depuis plus de 3 ans, le discours qui nous était tenu était que des décisions seraient prises quand l'ANSES aurait émis son avis. L'avis a été publié et vous nous dites qu'il n'y a pas d'urgence, que nous aurons une réponse à l'automne !

Nous ne pouvons attendre et comme vous le rappelle le courrier du 7 mai 2019, de monsieur Allard de UFC que choisir, le code de santé public prévoit que les limites de qualité définies doivent être respectées avec la mise en œuvre de mesures correctives et si ce n'est suffisant, la publication d'un arrêté préfectoral prononçant une dérogation et collatéralement la mise en place d'un plan d'action.

Nous avons, sur les conseils de monsieur le sous-préfet, demandé un rendez-vous au président du SIAEP de Massérac et d'Atlantic'Eau. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Nous sommes également en attente d'un rendez-vous avec l'ARS que monsieur le sous-préfet s'est engagé à organiser, afin de s'assurer que tous les pesticides utilisés par l'agriculture et métabolites issus de ces mêmes pesticides soient bien recherchés dans les analyses mensuelles réalisées par l'ARS.

Le deuxième point concernant le projet de l'extension de la porcherie à Saint Yves à Guémené Penfao est entièrement corrélé au problème de l'eau. C'est l'augmentation d'utilisation des pesticides, la gestion par l'exploitant des haies, des talus, des zones humides, qui nous fait dénoncer ce projet toxique pour l'environnement et la population de la zone concernée.

Il est inacceptable pour nous qu'un tel projet puisse être accepté, récompensant ainsi les actes répréhensibles et confirmant la position de nos autorités sur l'avenir de la qualité de l'eau du captage de Massérac.

Nous attendons de votre part une décision défavorable à ce projet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pour l'Association « Collectif sans pesticides »

Copie : Monsieur le sous-préfet de Chateaubriant

*Association « Collectif sans pesticides » : association de type collégiale, régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, dénommée « Collectif sans pesticides... ».